

Directives du Comité de direction Chapitre 00 : Organisation générale

Directive 00_20

Organisation de la Santé et Sécurité au Travail (SST) à la HEP Vaud - Mise en place d'une organisation

Le Comité de direction de la Haute école pédagogique (ci-après : HEP),

- vu les art.7, 9, 81 et 82 de la Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA);
- vu les art 3 à 11g de l'Ordonnance du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA);
- vu l'art. 6 de la loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr);
- vu la directive 6508 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) relative à l'appel des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST) ;
- vu l'art. 5 al. 3 de la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers),

arrête

Article premier - Contexte

Afin de mettre en œuvre les dispositions relatives à la santé et sécurité au travail (SST) au sein de l'institution et de répondre à ses obligations légales, le Comité de direction de la HEP Vaud met en place un système de gestion en SST. Ce document en précise les principaux éléments.

Art. 2. Rôles et responsabilité des acteurs

Comité de direction :

Le Comité de direction de la HEP Vaud est responsable de définir, mettre en œuvre et suivre la politique en SST au sein de l'institution. Elle nomme une commission pour la conseiller dans cette tâche.

Commission de santé et sécurité au travail (CSST) :

Attributions :

- Conseiller le Comité de direction sur la mise en place du système de gestion en SST au sein de l'institution.
- Proposer au Comité de direction les indicateurs nécessaires au management de la SST et recommander périodiquement des objectifs.
- Formuler à l'attention du Comité de direction, des propositions d'action en lien avec la SST.
- Coordonner, avec les différentes unités de la HEP VD, la mise en place des mesures de prévention en SST.
- En accord avec le Comité de direction, intégrer les aspects SST au dispositif d'audit de la HEP Vaud.

Composition :

- Le Directeur de l'administration *
- Un/e représentant/e du corps enseignants (désigné par la CoPer)
- Un/e représentant/e du personnel administratif (désigné par la CoPer)
- Un/e représentant/e des étudiant-e-s (désigné par l'association des étudiant-e-s)
- Un/e représentant/e de la CSST
- Un/e référent-e de l'Unité des Ressources humaines*
- Un/e référent-e de l'Unité Infrastructures*

* Le Directeur de l'administration assurera la présidence de la commission le temps de la mise en place et du bon fonctionnement de l'organisation de la SST. Il en sera de même pour le rôle des référent-e-s RH et Infrastructures.

Des participants peuvent intégrer la CSST de manière extraordinaire si le besoin est justifié. La CSST se rencontre au minimum 4 fois par an et rend compte annuellement au Comité de direction.

Art. 3 Référent-e-s SST

Afin de coordonner les activités de la CSST et d'assurer une transmission fluide des informations, la CSST nomme deux référent-e-s SST des Unités RH et Infrastructures.

- Fournir un appui technique à la CSST (ex : implémentation d'une démarche de gestion des risques, réalisation et suivi des mesures) / référent-e de l'Unité Infrastructures
- Assurer l'organisation, le suivi administratif et la diffusion de l'information, selon le domaine concerné
- Conseiller les différentes unités de la HEP Vaud pour toutes les questions relatives à la SST et être leur interlocuteur-trice privilégié-e, selon le domaine concerné.

Un cahier des charges précisera les rôles et responsabilités

Art. 4 - Responsables des unités HEP

Chacun des responsables des unités de la HEP Vaud est responsable du respect des règles en matière de sécurité et de protection de la santé dans son secteur. Les référent-e-s SST accompagnent et conseillent les responsables des unités dans la mise en œuvre des dispositions SST.

Approuvé par le Comité de direction

Lausanne, le 31 mai 2017

(s) Vanhulst G.

Guillaume Vanhulst
recteur

Diffusion :

- Membres du CD
- Membres du Conseil de la HEP, par son président
- Site internet, espace réglementation
- Membres de la Commission SST